

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

2019-13/1.2

COMMUNE DE FLOURE

Arrondissement de
Carcassonne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Attribution
subventions 2019 aux
Associations

L'an deux mille dix-neuf, le 16 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de FLOURE légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PHALIP Philippe, Maire de FLOURE.

Présents :

Mesdames Marie PUGES, Véronique BERTOLA, Ascension GONZALES
Messieurs José MOYA, Pierre MICHEAU, Acacio DE CARVALHO RABACA VALENTE, François RENEAUD,

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Madame Aline SIEMEMCOFF,
Messieurs Gilles MARTINEZ, Philippe GAUTHIER,

Secrétaire de séance : Ascension GONZALES

Sur proposition de monsieur le Président,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, en accord avec lui,
DECIDE d'accorder aux Associations suivantes, les subventions au titre, à savoir :

• Coopérative Scolaire	1 000,00 €
• Club de Gymnastique de l'Alaric	500,00 €
• ACCA de FLOURE	400,00 €
• AICA de L'ALARIC	200,00 €
• Scion barbairanais flouréen	400,00 €
• FJEP de FLOURE	3 400,00 €
• Rugby Club de l'Alaric	150,00 €
• Société protectrice des animaux	150,00 €
• Resto du Cœur	300,00 €
TOTAL	6 500,00 €

Le nombre de
Conseillers Municipaux
en service est de onze

Convocation du CM en
date du 9 avril 2019

DECIDE d'inscrire ces crédits à l'article 6574 du budget général 2019.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

FLOURE, le 17 avril 2019

Le Maire,



Philippe PHALIP

